

# Appel à projets

## Outils numériques au service de l'efficacité des blocs opératoires

Mai 2025

M. Mohamed ASHRAF, chargé de projets PMT - Direction de l'offre de soins (DOS)

M. Hamza LAFDILI, responsable département PMT - Direction de l'offre de soins (DOS)

Pr Olivier SOUBRANE, référent chirurgie PMT - Direction de l'offre de soins (DOS)

Dr Axèle REBERGA, responsable département innovation - Direction de l'innovation, de la recherche et de la transformation numérique (DIRNOV)

## Table des matières

<b>I. Contexte .....</b>	<b>2</b>
<b>II. Objectifs .....</b>	<b>3</b>
<b>III. Modalités du projet .....</b>	<b>3</b>
<b>IV. Engagements.....</b>	<b>5</b>
<b>V. Budget.....</b>	<b>5</b>
<b>VI. Dossier de candidature.....</b>	<b>6</b>
<b>VII. Sélection des projets .....</b>	<b>7</b>
<b>VIII. Calendrier.....</b>	<b>7</b>
<b>IX. Personnes ressources .....</b>	<b>7</b>

## I. Contexte

Dans le cadre de sa stratégie de transformation du système de santé régional, le **Plan Régional de Santé (PRS3) Ile-de-France** soutient le **numérique en santé** comme pilier fondamental pour l'amélioration de l'efficacité des établissements de santé, la qualité des soins et la coordination entre les professionnels. L'intégration des outils numériques apparaît comme un levier essentiel pour répondre aux défis organisationnels, techniques et humains auxquels sont confrontés les établissements de santé, en particulier au sein des blocs opératoires. **L'efficacité des blocs opératoires** est aujourd'hui un enjeu stratégique majeur pour permettre d'assurer la continuité, la sécurité et l'accessibilité des soins chirurgicaux en Ile-de-France.

Dans ce contexte, **l'ARS Ile-de-France** a mis en œuvre plusieurs initiatives pour identifier, encourager et accompagner les projets numériques des établissements de santé en chirurgie :

- **En 2023, un appel à manifestation d'intérêt (AMI)** a été publié afin de cartographier et présélectionner les entreprises les plus innovantes agissant sur le parcours chirurgical du patient. **Quinze entreprises** ont été sélectionnées (5 dispositifs médicaux, 10 logiciels), après un processus de sélection rigoureux impliquant un comité de sélection composé de représentants de l'ARS IDF (Direction de l'Offre de Soins (DOS), Direction de l'Innovation, de la Recherche et de la Transformation Numérique (DIRNOV) et délégations départementales), fédérations, experts en matière d'innovation en santé etc...
- **En 2024, deux webinaires dédiés à la santé numérique** ont été organisés pour présenter les solutions innovantes identifiées dans le cadre de l'AMI lancé en 2023.
- **Un appel à projets (AAP)** a ensuite été lancé **en 2024**, afin d'accompagner les établissements de santé franciliens dans le déploiement d'outils numériques innovants au sein de leurs services de chirurgie, dans le but d'améliorer le parcours chirurgical du patient. Trente-six candidatures ont été déposées dont 5 retenues.

**Pour 2025**, l'ARS lance un **deuxième appel à projets pour accompagner des solutions numériques spécifiquement orientées vers l'efficacité des blocs opératoires**, pour accompagner et soutenir davantage les établissements de santé souhaitant améliorer l'efficacité de leurs blocs opératoires. Ce présent appel à projets « **Outils numériques au service de l'efficacité des blocs opératoires** » s'inscrit pleinement dans les axes du PRS3, visant à « mettre à niveau les plateaux techniques le nécessitant encore à ce jour, mais aussi et surtout d'en accompagner le développement et l'efficacité via des outils numériques

facilitant la prise en charge, le diagnostic et la communication entre les PMT, ainsi que par la sécurisation de l'accès à ces technologies grâce à du personnel formé, compétent et en nombre. »

## II. Objectifs

L'objectif de cet appel à projet est d'accompagner les équipes chirurgicales souhaitant mettre en place **des outils numériques pour améliorer l'efficacité de leur bloc opératoire**, à travers :

- La mise en place d'outils numériques simples et performants, avec la possibilité d'intégrer des solutions innovantes, pour répondre aux besoins réels d'organisation et des modes opératoires des professionnels de santé ;
- L'optimisation de la gestion des équipements et l'amélioration de la coordination des équipes ;
- Le développement de l'interopérabilité des systèmes d'information ;
- Le renforcement de la sécurité des patients.

## III. Modalités du projet

Cet appel à projet s'adresse aux établissements de santé **autorisés en chirurgie** souhaitant mettre en œuvre des solutions concrètes visant à améliorer l'efficacité des blocs opératoires.

Dans ce cadre, chaque établissement de santé a la possibilité de sélectionner de **1 à 5 volets**, selon ses besoins spécifiques et son niveau de maturité. Les établissements candidats devraient soumettre un projet clairement établi et structuré, pouvant comprendre des axes d'amélioration afin de répondre aux enjeux organisationnels et de performance identifiés dans les blocs opératoires.

Les volets:

### 1. Planification et gestion du planning opératoire

Ce volet se concentre sur l'amélioration de la gestion du planning opératoire en proposant des outils permettant de mieux prédire la durée réelle des interventions, d'optimiser la réservation des créneaux dans les blocs opératoires en allouant le juste temps de bloc opératoire (vacation) à des praticiens ou à des groupes de praticiens par spécialité en adéquation avec les ressources humaines et matérielles nécessaires. L'objectif est de réduire les plages de

non-occupation, d'anticiper l'organisation des blocs et de permettre une organisation anticipée de la prise en charge des patients.

## **2. Interopérabilité des logiciels**

Ce volet vise à intégrer et développer des solutions numériques permettant d'assurer un accès et une circulation fluide et sécurisée des informations entre les outils actuels (Dossiers Patient Informatisé « DPI », gestion du bloc, RH, gestion logistiques (PUI, stérilisation, etc...)) pour éviter les doubles-saisies et assurer une traçabilité des ressources utilisées. L'objectif est d'améliorer la qualité de la gestion des données et de faciliter la coordination des équipes.

## **3. Gestion des ressources**

- Ressources humaines : ce volet concerne l'optimisation de la gestion des ressources humaines dans les blocs opératoires, en particulier la simplification des plannings du personnel, des absences, ainsi que la répartition et affectation des équipes en fonction des besoins spécifiques, en fonction des disponibilités et des priorités.

- Ressources matérielles : ce volet permet l'amélioration de la coordination du bloc et les services internes des établissements de santé (gestion et réservation des stocks d'ancillaires pour les interventions, coordination avec la PUI, coordination et les services d'hospitalisation et la SSPI).

## **4. Suivi et pilotage en temps réel de l'activité opératoire - régulation**

Ce volet est dédié à l'optimisation des flux opératoires en temps réel et de l'efficacité organisationnelle des blocs opératoires. Les outils numériques permettent de visualiser en direct l'état des salles d'opération, le suivi en temps réel des interventions et des ressources (humaines et matérielles) ainsi que la gestion des urgences. Ils peuvent également contribuer à l'amélioration de la coordination des équipes du bloc (notifier la préparation des salles, notifier la fin d'intervention, notifier le début et fin de nettoyage, partager l'information en Post OP, etc...). Ces solutions aident à réagir rapidement et ajuster l'organisation de la journée en temps réel afin de mieux coordonner les équipes.

## **5. Accompagnement et formation des équipes**

Ce volet s'intéresse à l'accompagnement des équipes dans la mise en œuvre des solutions numériques. L'objectif est de favoriser une adoption durable des outils numériques dans le quotidien des équipes en les impliquant, les guider dans les choix d'outils adaptés aux besoins et proposer des formations pour une utilisation optimale des outils. Ces actions assurent une meilleure communication et une coordination renforcée entre les différentes équipes du bloc opératoire.

## IV. Engagements

Les établissements candidats s'engagent à :

- S'articuler avec le prestataire fournissant la solution numérique, en veillant à **adapter la solution de façon itérative au regard des besoins de la structure**, tout en **assurant l'interopérabilité** entre les outils utilisés ;
- Lancer la mise en œuvre du projet avant la fin de l'année 2025 ;
- Participer à un groupe de travail régional animé par l'ARS qui aura pour rôle de suivre l'ensemble des projets retenus dans le but de constituer une base de partage d'expérience ;
- Adresser un rapport d'activité, un rapport financier ainsi qu'un rapport de capitalisation sur les réussites / freins du projet à un an de son lancement ;
- Intégrer le projet dans une stratégie d'établissement ou de territoire ;
- Mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation avec des indicateurs d'impacts et de performance ;
- Mobiliser les équipes internes et externes nécessaires au bon déroulement du projet : **un chef de projet** (mise en oeuvre du projet, suivi des données et indicateurs, reporting puis partage d'expérience), un interlocuteur SI (si le chef de projet en charge ne dispose pas de ce profil), le prestataire des solutions numériques utilisées ainsi que les professionnels utilisateurs de la solution.

## V. Budget

Les projets retenus par l'ARS dans le cadre de l'appel à projet bénéficieront d'une subvention d'un **montant maximal de 40 000 euros maximum par établissement**, afin de financer des projets répondant à un ou plusieurs volets des modalités citées.

Le comité de sélection, à l'étude du dossier de candidature, pourra proposer une **attribution intégrale ou partielle du budget sollicité par la structure candidate**.

Les propositions devront inclure un devis détaillé, indiquant les coûts prévisionnels liés au développement des outils et/ou du personnel.

## VI. Dossier de candidature

La candidature s'effectuera au travers du portail de démarches-simplifiées.fr, au lien suivant :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aap-numerique-en-sante-2025>

Le dossier de candidature devra comprendre les éléments suivants, communs aux différents volets de l'appel à projets :

- La présentation de l'établissement en précisant la spécialité chirurgicale, les outils numériques existants, ainsi que l'organisation de ses blocs opératoires et de ses ressources professionnelles ;
- La description du projet incluant son titre et ses objectifs répondant à des enjeux ainsi qu'à des besoins identifiés via un diagnostic en sélectionnant un ou plusieurs volets (cf. volets ci-dessus) ;
- L'identification d'une équipe projet avec un référent et les éventuels partenaires internes et externes ;
- Une analyse prévisionnelle de l'impact du projet avec les résultats attendus ;
- Le choix des outils numériques envisagés en décrivant leur fonctionnalité et adéquation avec les besoins du bloc opératoire, ainsi qu'une description du rôle du prestataire de la solution.
- Une étude de faisabilité, ou une expérience réussie similaire avec un recours à la solution choisie, dans la même structure ou dans une autre structure ;
- Le budget détaillé comprenant le coût du développement des outils numériques, le coût du personnel impliqué et tout autre coût annexe ;
- Le montant de l'aide attendue et son affectation ;
- Le plan de suivi et d'évaluation du projet.

### Les clés de réussite du projet porté :

- Un projet porté par **plusieurs sites au sein d'un GHU/GHT** ;
- Un projet porté par **des utilisateurs** (médecins, cadres, IDE ...)
- **Des outils simples** à prendre en main ;
- **Une collaboration étroite avec le prestataire**, pour adapter l'outil aux besoins de l'établissement de santé ;
- **Un chef de projet** identifié ;
- Un plan clair pour **mesurer l'impact**.

## VII. Sélection des projets

Un comité de sélection est constitué auprès de l'ARS en partenariat avec un groupe d'experts comportant des représentants des fédérations, des professionnels concernés et des délégations départementales de l'ARS concernées, qui rendra une proposition d'avis au Directeur Général de l'ARS.

**Les dossiers électroniques déposés après échéance du délai de dépôt et les dossiers ne présentant pas la description du projet, le budget détaillé du projet, et le montant de l'aide attendue et son affectation, se verront opposer un refus préalable.**

## VIII. Calendrier

Date de publication de l'AAP : **15 mai 2025** ;

Date limite de soumission du dossier de candidature : **27 juin 2025** ;

Date de réunion du comité de sélection : **septembre 2025** ;

Notification des résultats de la sélection : **septembre 2025**.

## IX. Personnes ressources

M. Mohamed ASHRAF : [mohamed.ashraf@ars.sante.fr](mailto:mohamed.ashraf@ars.sante.fr) ;

M. Hamza LAFDILI : [hamza.lafdili@ars.sante.fr](mailto:hamza.lafdili@ars.sante.fr) ;

Pr Olivier SOUBRANE : [olivier.soubrane@ars.sante.fr](mailto:olivier.soubrane@ars.sante.fr) ;

Dr Axèle REBERGA : [axele.reberga@ars.sante.fr](mailto:axele.reberga@ars.sante.fr)

Messagerie générique : [ars-idf-dos-plateau-mt@ars.sante.fr](mailto:ars-idf-dos-plateau-mt@ars.sante.fr)

Agence Régionale de Santé Île-de-France,  
13 rue du Landy, 93200 – Saint-Denis  
TÉL 01.44.02.00.00

<https://www.iledefrance.ars.sante.fr>